

# Togo: Arrestation de 4 faux marabouts-escrocs par la police



La police togolaise vient de mettre le grappin sur 4 faux marabouts-escrocs. Tout est parti d'une plainte d'un individu de nationalité malienne de passage à Lomé contre un arnaqueur au portefeuille magique sur Facebook dénommé « Togbui Azizo ». La Brigade de Recherches et d'investigations (BRI-DGPN) a réussi à interpellé dans la journée du 21 janvier 2021 4 de ces faux marabouts.

{loadmoduleid 212}

Il s'agit des nommés: Dodji alias « Togbui Azizo » (34 ans, togolais) commerçant demeurant à Tsévié ; Richard (35 ans, ghanéen) conducteur de taxi-moto, résidant à Wimé au Ghana ; Kodjo et Ben (34 ans et 31 ans, Togolais) sans emploi demeurant à Tsévié.

Le nommé Dodji alias « Togbui Azizo », leader du groupe, dans des vidéos qu'il poste sur son compte Facebook, démontre ses capacités magiques à fabriquer des bagues, des sacs, des canaris et des portefeuilles magiques, capables de produire de l'argent à leur propriétaire. Il laisse ensuite un numéro de téléphone sur lequel ses victimes peuvent le joindre pour les commandes de ses articles.

{loadmoduleid 214}

Ce prétendu maître spirituel réclame une somme d'argent qui varie entre 500 000 F CFA et 2 000 000 F CFA à ses clients en contrepartie de son supposé portefeuille magique. Avec l'aide de ses complices, ce faux marabout emploie des manœuvres frauduleuses pour rassurer ses victimes qu'il dispose de magie capable de faire produire à ses portefeuilles jusqu'à 500.000 F CFA par jour.

Les victimes découvrent amèrement que ces portefeuilles sont tout à fait ordinaires et incapables de produire le moindre franc.

La police nationale met en garde tous ceux qui se livrent à cette pratique de faux marabouts pour spolier la population. Les services de police s'activent pour accroître la traque de ces délinquants. La police appelle les citoyens qui ont connaissance de ces faux marabouts escrocs, à les dénoncer.

Les nommés Dodji alias « Togbui Azizo », Richard, Kodjo et Ben, seront quant à eux présentés devant le Procureur de la République pour répondre de leurs actes.

{loadmoduleid 220}